

# Extraits des O.R.F. ....

## Les Orientations régionales forestières de Languedoc-Roussillon (extraits)

### CHAP. 2 - LA FILIERE AVAL

*Le point fondamental que représente la nécessaire création d'une interprofession régionale a déjà été abordé à propos du bilan des précédentes Orientations régionales forestières et des perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui. Ce sujet sera à nouveau abordé ci-dessous.*

#### 2.1 - La mobilisation de la ressource

Si l'on se réfère aux travaux de l'Inventaire forestier national, cellule Evaluation de la ressource, la disponibilité ligneuse régionale s'établit comme suit : **1,1 Mm<sup>3</sup> suivant les scénarios actuels de gestion pouvant atteindre 1,5 Mm<sup>3</sup> en scénario «optimal» d'intensification.**

Vis-à-vis de ces chiffres, la récolte constatée, d'après les résultats de l'enquête annuelle de branche ne représente que 0,87 Mm<sup>3</sup>, ce qui traduit une sous-mobilisation de 20 à 40 % suivant le chiffre retenu, beaucoup plus si l'on prend en compte les accroissements naturels intégrés dans les logiciels de l'I.F.N. destinés à l'évaluation de la ressource.

Toutefois, la comparaison entre les disponibilités estimées et la récolte commercialisée est délicate, car les données de l'E.A.B. n'incluent pas les pertes en exploitation et l'autoconsommation. Cette dernière est incluse pour une part indéterminée dans les chiffres I.F.N.

Par référence à la définition adoptée des classes d'exploitabilité, on constate comme il était prévisible, que la récolte concerne les classes dites facile et moyenne en intégralité, la classe réputée difficile moins, mais encore largement, on exploite même à la marge en zone qualifiée de très difficile !

Si l'on ne peut rien contre certains handicaps structurels, l'objectif pour parvenir à une meilleure mobilisation de la res-

source consistera à **financer les équipements de desserte des massifs** : pistes d'exploitation forestière et résorption des points noirs sur les voies publiques, en favorisant ceux qui permettent d'évacuer le maximum de bois sur le minimum d'années, donc les investissements dont le temps de retour est le plus faible.

**Des schémas cohérents de desserte forestière** intégrant les besoins de la sylviculture et de l'exploitation forestière, ainsi que la déclinaison des enjeux économiques et environnementaux sont élaborés au niveau du massif ou bassin de ressource, afin d'assurer au mieux la mobilisation de celle-ci tout en limitant les conséquences au niveau du paysage, sur le milieu forestier et les écosystèmes adjacents, les sols, la ressource en eau. La couverture régionale est actuellement très avancée au point qu'on en est à la mise à jour et à l'harmonisation des chemins de desserte entre eux pour que le temps de retour des investissements soit évalué de manière comparable. *Voir à ce sujet le repérage cartographique des schémas existants.*

Ces efforts indispensables d'équipement ne doivent être entrepris qu'après avoir établi concrètement les besoins dans des secteurs importants d'investigations à l'amont de la production.

Il s'agit notamment de **l'animation des propriétaires** pour la réalisation des travaux sylvicoles, puisque la récente enquête du C.T.B.A. révèle que seulement 50 % des premières et deuxièmes éclaircies sont réalisées. L'animation des propriétaires suppose des moyens accrus des organismes de développement, et la mise en place de soutiens spécifiques, tels que l'aide au dépressage et à la première éclaircie, pour effectuer les travaux non rentables lorsque la productivité des travaux le justifie. La logique du programme Compétitivité plus, auquel on peut faire référence conduit à encourager les actions performantes intégrées dans un ensemble cohérent.

- **Recherche d'une meilleure organisation collective** en matière d'exploitation forestière, débardage, et transport des

bois. C'est la finalité des microfilières régionales mises en place dans le cadre de Compétitivité plus. De telles opérations font figure de laboratoire des Orientations régionales forestières, que ce soit par l'amélioration des méthodes traditionnelles, ou par des processus innovants.

- **Aspiration de la production par l'aval** par une meilleure valorisation des catégories de bois actuellement inutilisées, ou sous-exploitées, par la diffusion de techniques comme l'abattage, l'encouragement d'initiatives visant à créer une usine de panneaux de particules, y compris éventuellement par la création de filières bois-énergie, à l'instar de ce qui s'est fait dans les Pyrénées Orientales. (*Cf. § 2.5 ci-après*)

## 2.2 - L'exploitation forestière

L'analyse effectuée révèle un secteur fragile, atomisé : beaucoup d'entreprises sont monosectorielles, à faible productivité. Leur responsabilité est pourtant essentielle dans la conduite des peuplements, conjointement avec celle des propriétaires forestiers.

Pour éviter les dégâts susceptibles d'être causés par l'exploitation forestière, les propriétaires doivent s'impliquer dans le suivi des coupes de bois vendus sur pied, les ventes de bois façonnés et triés bord de route, assorties de prévente, sont à développer, une charte de qualité de l'exploitation et du débardage devra être mise à l'étude en concertation entre partenaires concernés.

Lorsque les conditions naturelles sont difficiles : pente excessive, nature du terrain, éloignement des axes de desserte, ou lorsque l'enjeu écologique ou la préservation du paysage l'exigeant, des moyens alternatifs de débardage doivent être mis en œuvre : câble, goulotte, traction animale. Le Parc national des Cévennes élaborera actuellement un référentiel des stations où l'emploi de telles techniques peut s'envisager. Une telle orientation ne peut se concrétiser qu'en l'incluant dans le prochain Contrat de plan Etat/Région, et en partenariat avec l'organisme demandeur ; elle presuppose, aucune prise en compte n'étant envisageable à l'échelon national, la compensation du surcoût que de telles techniques sont susceptibles de générer.

Dans des situations plus classiques, le parc de matériel des entreprises d'exploitation forestière s'avère généralement ancien, sa modernisation doit s'effectuer progressivement dans le cadre du Plan sectoriel, où seront prises en considération les demandes réitérées de la Profession, qui souhaite notamment rendre éligible l'achat des camions grumiers et fardiers (financements acquis sur crédits de la Région et de l'Union européenne).

Une mécanisation accrue nécessitera des compétences techniques plus grandes acquises au prix de formations adaptées, parmi lesquelles l'assistance à la gestion administrative et comptable.

Ainsi une démarche intégrée et partenariale telle que le programme Compétitivité plus permettrait à terme de dégager des marges de progrès. Toutefois le dilemme actuel demeurera, imposant aux décideurs d'apprécier au cas par cas les effets d'une politique qui a priori peut apparaître contradictoire :

- ou bien on gère la rareté, en soutenant les petites et moyennes entreprises existantes, dont l'avenir est plus ou moins assuré, mais qui valorisent la production locale, notamment les petits lots de bois mis en vente par les Coopératives, et de ce fait évitent une main mise totale des grosses entreprises sur le marché du bois, dans un souci de concurrence.

- ou bien on cible les aides sur les entreprises les plus importantes et les plus modernes, supposées les mieux adaptées au marché - mais ceci n'est pas systématiquement le cas -, au risque de ne plus pouvoir écouler les petits lots de bois de la classe dite difficile.

Entre ces deux politiques en apparence contradictoires : approche territoriale / approche de filière, il faudra donc panacher ou choisir un moyen terme. On pourra alors se référer au chapitre enjeux des O.R.F., ainsi qu'à l'excellente analyse fournie au mois de juin 1997 par la Délegation au développement et à la prospective de l'I.N.R.A.

## 2.3 – La première transformation

Les principaux facteurs d'amélioration de la compétitivité des scieries résident :

- en une meilleure maîtrise des approvisionnements et des marchés : structuration de l'offre, efforts de promotion et de commercialisation
- dans la recherche de produits à forte valeur ajoutée, en tout cas plus diversifiés aujourd'hui
- en une poursuite des démarches de qualité : rabotage, séchage
- et en un renforcement des structures financières et une amélioration de la gestion.

L'appui à apporter se situe plutôt à l'aval des activités des entreprises, ce qui n'exclut pas l'aide à la décision en termes d'investissement. Tout ceci implique d'appréhender de manière intégrée leur développement. Un certain nombre d'investissements revêtent un caractère prioritaire. Ils permettent d'obtenir une meilleure qualité des produits de première transformation.

On peut citer non exhaustivement :

\* au niveau du parc à grumes :

- installations performantes d'écorçage, de tronçonnage et de triage des grumes
- dispositif informatisé pour le cubage et l'optimisation dimensionnelle

- chaînes d'aménagement mécanisées

- chariot grue multifonctions

\* au niveau de l'atelier de sciage :

- mécanisation des transferts
- réorganisation rationnelle de la chaîne de production
- tous matériels concourant à l'amélioration du rendement matière par l'optimisation des débits
- tous matériels contribuant à améliorer la qualité de la production de sciages :
- précision : affûtage, stellitage ...
- tri
- présentation : empilage, coupe d'équerre, marquage ...
- tous dispositifs concourant à la valorisation des sciages et des produits connexes : séchage, rabotage, traitement.

Ce catalogue est en complète cohérence avec la Charte de modernisation des scieries et devra constituer une référence pour les dispositions du prochain Contrat de Plan, sans exclure une réflexion partenariale qui se révélera opportune.

Enfin, les décisions devront être prises dans le contexte du marché global des bois, qui est sans frontière régionale ou nationale. Les résultats d'une étude nationale récente montrent par exemple que les créneaux offerts en particulier par le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient apparaissent comme prometteurs. Inciter les scieurs à se regrouper pour exporter constituera

## **une démarche permanente, prix de la sauvegarde des petites entreprises.**

A titre d'exemple, pour illustrer cette orientation, une mission de prospection bois vient d'être organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère, avec le concours de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie et le soutien financier de la région Languedoc-Roussillon dans le cadre de la programmation PRODEXPORT. Cette mission s'est déroulée au mois de mai 1997 en Israël. Quatre entreprises lozériennes de la première transformation du bois y ont participé.

### **2.4 – La promotion des bois locaux**

L'installation prévue à Montpellier d'un Conseiller Technique Construction Bois est susceptible de dynamiser l'ensemble de la filière, en remarquant néanmoins qu'il s'agit là d'une démultiplication à l'échelon régional d'une campagne nationale du C.N.D.B.

Ceci fait que les orientations ci-après seront efficientes dans la mesure où l'effort sur la promotion des produits organisés à l'initiative des professionnels sera accompagné d'un effort significatif sur la qualité, qui conduira à mettre en exergue aussi bien les essences que les terroirs et les références technologiques.

Ces préconisations se résument à :

- Diffuser des documents d'information sur la connaissance des bois régionaux avec des conseils techniques pour leurs principaux emplois.

- Inciter les démarches commerciales cohérentes pour renforcer les maillons de la filière, notamment entre scieurs et entreprises de la seconde transformation, par exemple en diffusant largement un fichier contenant des informations spécifiques sur les essences, les débits et les volumes sciés. **Le rôle d'une interprofession est ici majeur.** Son émergence est souhaitée pour développer la rationalisation logistique des activités : tri, séchage, conditionnement, et stockage de produits courants.

- Favoriser la création d'entreprises de taille industrielle, pour le moins par les regroupements d'entreprises afin d'établir des plans d'investissements cohérents pouvant susciter au mieux des financements extérieurs

- Améliorer la qualité des peuplements existants par une sylviculture adaptée. Ceci doit être obtenu par une synergie des acteurs locaux : organismes de gestion forestière en commun, coopératives, maîtres d'œuvre privés, sous l'impulsion des services déconcentrés de l'Etat : Se.R.Fo.B. et D.D.A.F., et de la Région. Rappelons aussi le rôle primordial du C.R.P.F. en matière de vulgarisation et de formation des propriétaires privés, au travers des cycles FOGEFOR, et, pour ce qui est de la forêt publique, de l'O.N.F. et des services de recherche et d'expérimentation.

fice d'une filière encore mal acceptée, sinon rejetée systématiquement :

- valorisation des déchets ligneux et sous-produits liés à l'activité du bois

- coût du bois énergie de 20 à 50 % moins élevé que celui d'une énergie fossile, le bois permet d'économiser celle-ci et rend notre pays moins tributaire d'approvisionnement extérieurs

- création d'emplois : en moyenne 2 à 5 pour produire 1000 T.E.P., le bois occupe 3 à 4 fois plus de main d'œuvre qu'une énergie fossile

- moindre incidence au niveau de " l'effet de serre " de ce type de combustible

- gains environnementaux sur le plan général en prévenant les risques de pollution liés à l'abandon de certains résidus dans l'espace naturel, notamment à proximité des cours d'eau.

La crainte d'une rupture d'approvisionnement est plus illusoire que réelle. L'importance du gisement potentiel en forêt, du stock de bois laissé par le recyclage du papier et l'évolution de la démographie rurale à proximité des massifs forestiers sont largement garants de la ressource à valoriser.

En regard des perspectives très positives que semblent ouvrir les réalisations existantes ou en cours, un certain nombre de remarques doivent néanmoins être formulées quant à la sélection des nouveaux projets. Il faudra donc, tout en allant de l'avant, se montrer très vigilant quant à la rentabilité de telles filières, et n'encourager, avec le concours technique et financier de l'A.D.E.M.E. que des structures dont la solidité aura été préalablement vérifiée (*voir ci-après*).

Tout d'abord les rapports de prix : énergies fossiles/énergies renouvelables sont aujourd'hui un peu moins favorables aux énergies renouvelables qu'immédiatement après le second choc pétrolier. Ces rapports sont néanmoins susceptibles d'évoluer par suite de l'adoption du Plan national de lutte contre l'effet de serre.

Bien que les fabricants de matériel aient amélioré par automatisation de l'approvisionnement le rendement des chaufferies collectives, il faut aussi savoir que ces dernières représentent un **investissement important** – indicativement 1,5 à 2 MF – qu'il faudra bien que l'utilisateur comptabilise en amortissement. Un temps de retour de l'ordre de 10 ans est actuellement escompté par l'A.D.E.M.E.

Enfin, comme il vient d'être dit, le principal handicap au montage de nouveaux projets surtout à grande échelle, se situe au niveau de la **fragilité relative des structures porteuses** ou d'interface qu'elle qu'en soit la nature juridique. Il faut en effet collecter, transporter, stocker sur une période assez longue, et mettre à disposition de l'utilisateur **une matière première de faible valeur économique** : *biomasse récoltée en forêt, déchets ligneux et produits connexes à l'exploitation forestière et la transformation, bois et rebut.* Les coûts structurels y afférent sont généralement sous-estimés et ne peuvent être compensés que par des transferts publics. *On notera que le taux moyen d'aide aux filières bois-énergie actuellement en place est de l'ordre de 15 %.* Les accords-cadres passés entre l'Etat, l'A.D.E.M.E. et les Collectivités territoriales concernées ont pour but de rappeler les enjeux et objectifs, formaliser les engagements réciproques, définir les domaines et modalités d'intervention, ainsi que le pilotage et la gestion.

### **2.5 – La filière-bois énergie**

La situation actuelle et les enjeux liés au bois énergie ayant été déjà décrits dans ce document, il est possible de résumer les orientations préconisées de la façon suivante :

- maintenir la part de bois de chauffage domestique
- améliorer le parc des installations existantes
- encourager l'implantation de chaufferies collectives au bois

Il y a lieu de souligner aussi les externalités à mettre au béné-